Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le - 7 MARS 2024
ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_02-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 01 - 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphanie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Evelyne CHAUVEL, Maryse AUGUIN.

Pouvoirs : Jean-Baptiste RABINIAUX à Laurent BOUDELIER / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Yann THOMAS / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS / Maryse AUGUIN à Lucien PRINCE.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

Modification de la composition du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Assainissement »

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le - 7 MARS 2024
ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_02-DE

Par délibération n° 2020 4 08 du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné les membres du Conseil d'Exploitation composé de 23 membres, répartis en deux collèges, modifié par la délibération n° 2022 07 03 du 6 octobre 2022 comme suit :

12 conseillers communautaires	11 conseillers municipaux
Hervé BESSONNET	Antoine GASNET
Nicole BOULINEAU	Patrick CHOUQUET
Lucien PRINCE	Laurent POULAIN
André COQUELIN	Jean CROCHET
Yann THOMAS	Guylène GUILBAUD
Xavier BERNARD	Nicolas RABALLAND
Vincent PIPAUD	Julie REMAUD
Thierry BIRON	Henri GUEDON
Stéphane GUIBERT	Jean-Pierre STEPHANO
Béatrice JUSTIN	Dominique CANTIN
Valérie VECCHI	Bruno RENAUD
Jean CANTIN	

Suite à la démission de Mme Béatrice JUSTIN-GRUET, il est proposé de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Assainissement ». Monsieur le Président propose la candidature de Mme Sandra DUBOS.

Selon l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2221-14,
Vu la délibération n° 2018 1 04 du 25 janvier 2018 portant création de la régie autonome assainissement,
Vu la délibération n° 2020 4 08 du 30 juillet 2020 portant constitution du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Assainissement »,
Vu la délibération n° 2022 07 03 du 6 octobre 2022 portant modification de la composition du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Assainissement »,
Vu les statuts de la régie communautaire « Assainissement »,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 janvier 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article 1</u> : DECIDE d'abroger la délibération n° 2022 07 03 du 6 octobre 2022 ;

<u>Article 2</u> : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire « Assainissement ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le - 7 MARS 2024
ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_02-DE

Article 3 : DECIDE à l'unanimité de fixer la composition du Conseil d'Exploitation « Assainissement » doté de la seule autonomie financière comme suit :

12 conseillers communautaires	11 conseillers municipaux
Hervé BESSONNET	Antoine GASNET
Nicole BOULINEAU	Patrick CHOUQUET
Lucien PRINCE	Laurent POULAIN
André COQUELIN	Jean CROCHET
Yann THOMAS	Guylène GUILBAUD
Xavier BERNARD	Nicolas RABALLAND
Vincent PIPAUD	Julie REMAUD
Thierry BIRON	Henri GUEDON
Stéphane GUIBERT	Jean-Pierre STEPHANO
Sandra DUBOS	Dominique CANTIN
Valérie VECCHI	Bruno RENAUD
Jean CANTIN	

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 5 mars 2024

La Secrétaire de séance,

Nicole BOULINEAU

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint-Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : - 7 MARS 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : - 7 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.